

À bâbord !
Revue sociale et politique

Hommage collatéral : France – Affaire Samuel Paty

Julien Moisan

Number 87, March 2021

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/96372ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Revue À bâbord !

ISSN

1710-209X (print)

1710-2103 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Moisan, J. (2021). Hommage collatéral : France – Affaire Samuel Paty. *À bâbord !*, (87), 60–61.



Collage. Photo: ActuaLitté (CC BY-SA 2.0).

FRANCE – AFFAIRE SAMUEL PATY

HOMMAGE COLLATÉRAL

Julien Moisan

Comment en est-on venu à appeler à l'union sacrée à l'école et « en même temps » à envoyer des élèves en garde à vue ?

Le 2 novembre 2020: c'est la rentrée scolaire en France. Deux semaines auparavant, lors du dernier jour d'école avant les vacances de la Toussaint, Samuel Paty, professeur d'histoire-géo, est tué à la sortie de son collège pour avoir montré des caricatures du prophète Mahomet durant son cours sur la liberté d'expression. Les vacances qui suivront seront marquées par un déferlement médiatique jouant le « choc des civilisations », entre discours sur les valeurs de la République et chasse aux sorcières.

Ces deux semaines seront aussi marquées par le procès des attentats de Charlie Hebdo, par une sortie de Jean-Michel Blanquer, ministre de l'Éducation nationale, sur les ravages de l'islamogau-chisme; par un nouvel attentat meurtrier à Nice; par l'annonce d'un nouveau confinement; ou encore par l'autodissolution, face aux menaces du ministre de l'Intérieur, du principal collectif de lutte contre l'islamophobie en France¹. Un contexte

particulièrement propice, donc, pour faire de cette rentrée un temps apaisé pour les élèves et les profs.

Comment est-ce que celles et ceux qui font l'école ont vécu cette rentrée ? Plus largement, qu'est-ce que ce moment dit de la perception qu'elles et ils ont de leur métier, de leur institution, du rapport qu'elles et ils ont avec leur hiérarchie, leur ministre ? Vu que l'on compte quelque 870 000 enseignant·e·s et plus de 12 millions d'élèves, il est d'emblée important de rappeler que toute plongée dans cette « communauté éducative » ne peut être que partielle et non exhaustive². Malgré ces limites évidentes à l'exercice, quelques enseignements valent le coup d'être relevés.

UN HOMMAGE EN SERVICE MINIMUM

Plusieurs profs ont fait remarquer que pour comprendre cette rentrée, il fallait dézoomer quelque peu et rappeler que

pendant les jours qui l'ont précédée, des négociations entre le ministre Blanquer et certains syndicats avaient permis d'obtenir un temps banalisé (sans cours) pour préparer l'hommage à Samuel Paty, échanger entre profs, pouvoir exprimer ce qu'elles et ils ont ressenti suite à l'assassinat de leur collègue, bref ne pas reprendre les cours comme si rien ne s'était passé. Après moult revirements, le ministre de l'Éducation nationale annonce finalement que les cours devront reprendre « normalement » et qu'en guise d'hommage, une simple minute de silence et la lecture de la « Lettre aux instituteurs » de Jean Jaurès étaient au menu de la rentrée. Ce qui a été perçu comme une énième marque de mépris de la part du ministre (s'ajoutant à l'impression d'être envoyé au front, au vu d'un protocole sanitaire réduit à son minimum) est mal passée, et certain·e·s ont dû menacer leur direction de faire grève pour maintenir le temps d'échanges prévu.

MAIS QUE VIENT FAIRE JAURÈS DANS CETTE GALÈRE ?

La lettre de Jaurès, seul support pédagogique imposé pour cette séquence, a elle aussi été quasiment unanimement critiquée. Il faut dire que le ministère a choisi un texte qui était une version tronquée et falsifiée (pas mal, pour illustrer la liberté d'expression !) qui ne s'adressait pas aux élèves (mais aux instituteurs), gommait la critique de Jaurès envers l'évaluation permanente et l'omniprésence des notes, n'abordait pas les thèmes du jour, le tout sans élément de contexte. Les élèves rencontrés n'ont souvent rien compris à cette lettre, au mieux elles et ils n'ont pas saisi le lien avec la mort de Samuel Paty...

Quant aux principales annonces du ministre de l'Éducation nationale, on a eu droit à une augmentation des heures d'enseignement moral et civique suivie d'une réforme du brevet des collèges insistant sur l'évaluation de l'engagement civique des élèves. On a hâte de voir le contenu ou la grille d'évaluation de cet engagement... surtout si on se souvient d'un sujet d'évaluation qui, en 2017, demandait aux enfants âgés de 14 ou 15 ans de rédiger un discours pour démontrer que les interventions militaires françaises incarnaient les valeurs de la République³. Aujourd'hui, le ministre Blanquer poursuit en annonçant que « le principe sera de valoriser l'engagement civique des élèves. Par exemple, quand ils s'engageront dans les Cadets de la République avec les policiers ou avec les gendarmes⁴ ».

UN HOMMAGE ET DES GARDES À VUE

Le ton était donné pour cette rentrée, le trio ministériel de Jean Castex, Gérard Darmanin et Jean-Michel Blanquer⁵ jouant une partition attendue et reçue avec délectation par les éditocrates pyromanes; l'appel à être une communauté « unie et fière de ses valeurs » côtoyant la menace de sanctions pour chaque élève qui sortirait du rang pendant la minute de silence.

On aurait pu réduire l'appel à la délation à un exercice de com' de la part d'un gouvernement en guerre (contre le virus, les terroristes, les islamogauchistes – liste non exhaustive), sauf qu'il a provoqué des

effets réels avec près de 800 signalements comptabilisés, dont 121 considérés comme relevant de l'apologie du terrorisme.

Des enfants se sont donc retrouvés en garde à vue et leur domicile a été perquisitionné. On se rappelle notamment le cas de quatre enfants de CM2, âgés de 10 ans, à Albertville, qui ont passé 10h en garde à vue après avoir vu débouler au petit matin des policiers cagoulés et armés de mitraillettes⁶.

Pour certains profs, cet appel à la délation n'a fait que rentrer par une oreille et sortir par l'autre. Collectivement, certaines équipes pédagogiques (professeurs et directions) se sont assurés que ce qui était dit dans la classe n'en sortirait pas. Le but de cet échange avec les élèves était de libérer une parole et on ne pouvait pas inviter les enfants à parler pour ensuite en glisser quelques mots à la direction, au procureur ou à la gendarmerie du coin, ou encore à une équipe « Valeur de la République⁷ ».

Ce dispositif de délation, perçu comme un piège tendu aux élèves, a également provoqué une peur, partagée chez les profs ou les élèves, que ce qui allait être dit puisse provoquer des suites policières. Les un·e·s et les autres se sont autocensurés, sont restés muets, voyant dans ce moment l'inverse d'un temps d'expression et de verbalisation. Plusieurs profs se sont inquiétés de voir à quel point leurs élèves percevaient l'école non pas comme un espace de discussion et d'expression, mais comme un endroit risqué où il valait mieux la boucler même quand elles et ils étaient invités à s'exprimer⁸.

Le bilan de cette séquence, avec 175 élèves exclus⁸, un sentiment de déconnexion totale entre le ministre de l'Éducation et sa « communauté éducative », cet hommage bâclé et ces perspectives morales et civiques réjouissantes, se fait dans un contexte où la laïcité a été fêtée le 9 décembre (en anniversaire à la loi de 1905 sur la séparation de l'Église et de l'État) dans toutes les écoles. Jour où le gouvernement a choisi de démarrer l'adoption de son projet de loi contre le séparatisme, dans lequel l'islam politique est explicitement présenté comme le seul ennemi de la laïcité et des valeurs de la République. Pour

à faire face, Macron veut « refaire aimer la République⁹ », notamment en luttant contre l'endoctrinement que subiraient pour lui les quelque 50 000 enfants qui suivent un enseignement à domicile. Il est aujourd'hui obligatoire à partir de 6 ans, mais les enfants bénéficieraient dès 3 ans de cet espace de libre expression qu'est l'école, pour être mieux unis et fières de leurs valeurs ?

1. Collectif contre l'islamophobie en France, « Communiqué final ». En ligne : www.islamophobie.net/les-nombreuses-contre-verites-sur-le-ccif/

2. Le reportage audio « Hommage collatéral » tente quand même le coup avec une quinzaine d'entrevues. En ligne : audioblog.arteradio.com/blog/155545/hommage-collateral

3. Voir à ce sujet un colloque organisé par Survie et la LDH à l'EHESS. En ligne : survie.org/themes/militaire/article/video-colloque-l-armee-francaise-et-les-valeurs-de-la-republique-un-etat-des

4. AFP, « Blanquer annonce un renforcement de l'enseignement moral et civique à l'école ». En ligne : www.lepoint.fr/societe/blanquer-annonce-un-renforcement-de-l-enseignement-moral-et-civique-a-l-ecole-31-10-2020-2398893_23.php

5. Respectivement Premier ministre, ministre de l'Intérieur et ministre de l'Éducation nationale.

6. Voir à ce sujet « Cas de force majeure - L'histoire d'Emira ». En ligne : blogs.mediapart.fr/158568/blog/111120/cas-de-force-majeure-lhistoire-demira

7. En voici la présentation officielle « Dans chaque académie, une équipe Valeurs de la République apporte aux équipes pédagogiques et éducatives une réponse concrète en cas d'atteinte au principe de laïcité. Elle les forme et aide les établissements à réagir de manière appropriée ». En ligne : www.education.gouv.fr/seminaire-national-des-coordonnateurs-des-equipes-academiques-valeurs-de-la-republique-du-13-octobre-306696

8. Ministère de l'Éducation nationale, de la jeunesse et des sports, « Bilan des incidents survenus lors de l'hommage rendu à Samuel Paty ». En ligne : www.education.gouv.fr/bilan-des-incident-survenus-lors-de-l-hommage-rendu-samuel-paty-307773

9. Ouest-France, « Imams formés en France, école dès 3 ans... Les points forts du discours de Macron sur le séparatisme ». En ligne : www.ouest-france.fr/politique/emmanuel-macron/formation-des-imams-ecole-des-3-ans-ce-qu-il-faut-retenir-du-discours-de-macron-sur-le-separatisme-6998274